



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 81115

Texte de la question

M. Lionnel Luca attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la situation des retraités qui s'établissent définitivement dans des pays où le coût est plus avantageux qu'en France. Au niveau fiscal, les pensions envoyées ne subiraient pas les prélèvements sociaux (RDS et CSG) en totalité et les dépenses faites par ces retraités ne sont pas soumises à la TVA. En outre, ces dépenses ne profitent pas non plus à l'économie française. Il lui demande si elle envisage de mettre en place une fiscalité spécifique dans la mesure où ces retraités perçoivent leurs pensions de retraite des actifs et ne stimulent pas l'économie par leur consommation.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81115

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6515

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)